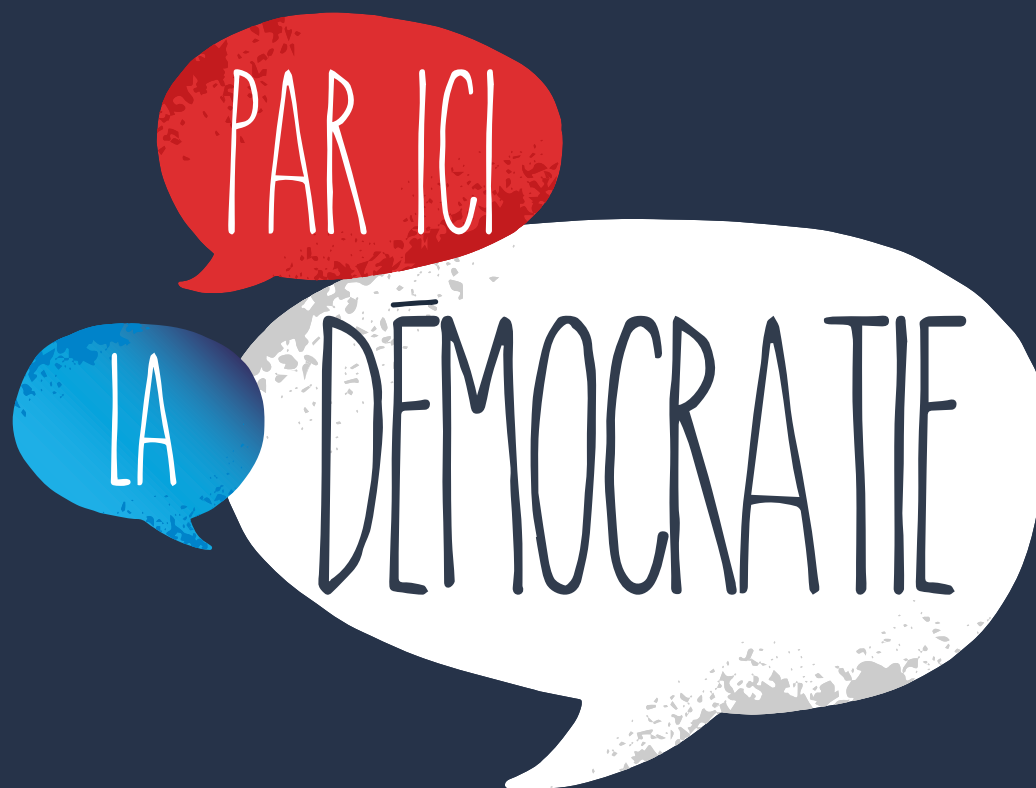




ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
32^e législature

CAHIER D'ENCADREMENT



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
32^e législature

CAHIER D'ENCADREMENT

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I – INTRODUCTION.....	5
SECTION II – MANDATS D’ENCADREMENT	7
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT	7
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT L’OPPOSITION OFFICIELLE	13
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION	19
SECTION III – ORDRE DU JOUR DES CAUCUS ET DOCUMENTS À REMETTRE	27
CAUCUS I.....	27
CAUCUS II	30
CAUCUS III	33
CAUCUS IV	34
CAUCUS V	37
CAUCUS VI.....	38
CAUCUS VII.....	41
CAUCUS VIII	42
CAUCUS IX.....	44
SECTION IV – MINUTAGE DES TRAVAUX PAR SÉANCE	47
SECTION V – GUIDE DE RÉDACTION.....	55
DISCOURS D’OUVERTURE.....	55
GUIDE DE RÉDACTION D’UNE MOTION DE GRIEF OU DE CENSURE	57
GUIDE SUR LA QUESTION DE DIRECTIVE	59
ANNEXE I – MODALITÉS D’ÉLECTION.....	63
ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE.....	63
ÉLECTION AUX FONCTIONS PARLEMENTAIRES	64
ANNEXE II – LISTE DES ÉLECTIONS DU GOUVERNEMENT	67
ANNEXE III – LISTE DES ÉLECTIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE	69
ANNEXE IV – LISTE DES ÉLECTIONS DU DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION	71
ANNEXE V – COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	73
ANNEXE VI – GLOSSAIRE	75
FORMULAIRES	79
A – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE	79
B – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (3 ^E SÉANCE).....	81
C – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N ^O 1)	83
D – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N ^O 2)	85
E – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N ^O 3).....	87

F – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (4 ^E SÉANCE)	89
G – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – MOTION SANS PRÉAVIS (4 ^E SÉANCE)	91
H – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS (MANDAT D’INITIATIVE).....	93
I – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (5 ^E SÉANCE).....	95
J – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PRÉSENTATION DU MANDAT D’INITIATIVE (5 ^E SÉANCE) 97	
K – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N ^O 1)	99
L – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N ^O 2)	101
M – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N ^O 3)	103

NOTE

Le présent document peut être reproduit, en partie ou en totalité, pour autant que la source soit indiquée.

Un glossaire se trouve à l'annexe V.

SECTION I – INTRODUCTION

Ce cahier est conçu pour le personnel enseignant ou professionnel qui accompagne des étudiants et étudiantes lors du Forum étudiant. Vous y trouverez maintes informations utiles qui vous aideront à fournir un encadrement adéquat aux participants et participantes pendant l'activité. Le *Cahier d'encadrement* est, pour vous, le complément indispensable au *Guide pédagogique* qui vous a été transmis à l'automne.

Votre tâche d'encadrement s'effectue principalement lors des caucus de chacun des groupes parlementaires. D'ailleurs, l'organisation du Forum étudiant a attribué une tâche précise au sein même des caucus à chacun des accompagnateurs et accompagnatrices¹. Il va de soi que votre présence est requise à tous les caucus de votre formation parlementaire.

Outre cette tâche concrète, vous devrez également aider les participants et participantes à rédiger leurs discours. Afin de bien comprendre le contenu de chacune des interventions, nous vous conseillons de consulter les pages 39 à 64 du *Guide pédagogique*.

De plus, nous vous rappelons qu'en tant qu'accompagnateur ou accompagnatrice, vous demeurez responsable des jeunes qui vous accompagnent pendant toute la durée du Forum. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que chacune et chacun respecte les règlements de l'Assemblée nationale du Québec, s'acquitte des tâches qui lui sont demandées dans les délais impartis et adopte une attitude favorisant le bon déroulement de la simulation.

¹ Consultez les tableaux de la section II afin de connaître les responsabilités qui vous ont été attribuées.

SECTION II – MANDATS D’ENCADREMENT

Cette section détaille les tâches attribuées à chacun des accompagnateurs et accompagnatrices par groupe parlementaire. À la suite de chacun des tableaux, vous trouverez une description approfondie des mandats d’encadrement.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT

Attribution des mandats d’encadrement	
Responsables de caucus	M. Martin Laroche et M. Frédéric Morier
Chef ou cheffe	M. Frédéric Morier
Leader parlementaire	M. Martin Laroche
Whip	M ^{me} Roxane Fortier
Législation et commissions parlementaires :	
Projet de loi n° 1 et interpellation 1	M. Pierre Marois
Projet de loi n° 2 et interpellation 2	M ^{me} Francesca Francoeur
Projet de loi n° 3 et interpellation 3	M. Jean-François Bergeron
Mandat d’initiative – Le transport et la mobilité durable et interpellation 4	M. Pierre Turcotte et M ^{me} Mercedes Aubin
Période de questions, rédaction des discours	M ^{me} Alyssa St-Louis et M. Samuel Veillette
Attachés et attachées de presse	M. Guillaume Murphy et M. Vincent D’Amours

**Responsable de caucus et du premier ministre
ou de la première ministre**

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnatrices et accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et une solidarité au gouvernement.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le premier ministre ou la première ministre à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Préparer le premier ministre ou la première ministre à répondre durant la période de questions.
7. Superviser la rédaction du discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre et la réplique au chef ou cheffe de l'opposition (voir la section V du présent cahier).
8. Voir à ce que le discours d'ouverture soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 18 h. L'organisation le transmettra au chef ou à la cheffe de l'opposition officielle et au chef ou à la cheffe du deuxième groupe d'opposition afin de leur permettre de bénéficier d'un délai raisonnable pour préparer leur réplique.
9. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.
10. Aider les ministres à se préparer aux réponses à donner durant la période de questions en impliquant les adjoints et adjointes parlementaires.
11. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la section III du présent cahier).
12. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
13. Avec le ou la responsable des attachés et attachées de presse, s'assurer que les réservations de lieux et d'heures pour les conférences de presse sont faites auprès du secrétariat du Forum étudiant.
14. Veiller à la préparation des quatre interpellations avec les accompagnateurs et accompagnatrices qui en ont le mandat.
15. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse doivent préparer avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
16. Aviser le coordonnateur ou la coordonnatrice du Forum des problèmes vécus et de tout enjeu non résolu par l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.

Encadrement du ou de la leader parlementaire et de son adjoint ou adjointe

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 13 janvier 2026 de 8 h 45 à 10 h 30, donnée par un expert ou une experte en procédure parlementaire de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le Règlement est bien connu et compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre sont motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Assister le ou la leader qui informe la présidence des points à inscrire au *Feuilleton et préavis*.
6. Avec le ou la leader, faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'agora, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le ou la leader dans la recherche de solutions.
7. Amener les leaders à se rencontrer, à se parler et à négocier entre eux et elles.
8. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
9. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du ou de la whip et de son adjoint ou adjointe

1. Aider le ou la whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le ou la whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun et chacune puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le ou la whip à libérer les salles à la fin des séances et à s'assurer de leur propreté.
7. Aider le ou la whip à veiller au respect du décorum vestimentaire de la part des participants et participantes.
8. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
9. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la section III du présent cahier).
10. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit remettre un exemplaire du *Cahier d'encadrement* au ou à la whip dès son élection et l'inviter à s'y référer pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit expliquer au ou à la whip qu'il ou elle doit animer les caucus, ce qui implique d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et chacune, et de faire le lien entre le chef ou la cheffe et les accompagnateurs et accompagnatrices responsables du groupe.
- Le ou la whip doit expliquer le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.) et rappeler les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer à l'agora :

- Respecter le code vestimentaire et les consignes reçues à l'automne à ce sujet. Le ou la whip se réserve le droit de refuser un ou une membre du parti qui ne suit pas ces consignes.
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus verrouillée au parlement.
- Respecter les consignes concernant le triangle à l'agora (circulation exceptionnelle).
 - Si un ou une parlementaire veut sortir de la salle (pour aller aux toilettes ou en cas de malaise), il ou elle doit faire le salut à la présidence.
- Si un ou une parlementaire veut quitter l'agora, il ou elle doit éviter de se lever lorsqu'un ou une parlementaire parle à proximité. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi.
- Ne pas taper sur les tables.
- Suivre le ou la whip pour les applaudissements et ne pas applaudir à d'autres moments.

Caucus II (soir) :

- Réveil du matin : le ou la whip décide s'il ou elle appelle chacun et chacune des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il ou elle les fait appeler par le personnel de l'hôtel.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires, du mandat d'initiative et de l'interpellation 1, 2, 3 ou 4

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le ou la ministre et son adjoint ou adjointe parlementaire à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi, notamment en participant à la séance de rédaction législative le lundi soir avec les légistes qui réviseront le projet de loi (pour le gouvernement, cette séance concerne le ou la ministre et les membres de la commission associés au projet de loi n° 1).
3. En collaboration avec le ou la secrétaire de commission, assister le ou la ministre, son adjoint ou adjointe et l'équipe de députés et députées lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister le ou la ministre, son adjoint ou adjointe parlementaire et l'équipe de députés et députées durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe et susciter l'esprit d'équipe des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de l'ensemble des membres de la commission parlementaire.
7. Voir à la préparation de l'interpellation avec la ou le ministre interpellé, son adjoint ou son adjointe et les autres membres de la commission concernée. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 63 et 64 du *Guide pédagogique*.
8. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement des attachés et attachées de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 12 janvier 2026 de 11h30 à 12h.
2. Conseiller les attachés et attachées de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication du gouvernement.
3. Aider les attachés et attachées de presse dans la rédaction des communiqués de presse et des invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse et conseiller les attachés et attachées de presse dans la gestion de ces conférences.
5. Conseiller les attachés et attachées de presse dans la préparation des mêlées de presse prévues à la sortie de chacune des commissions parlementaires.
6. Avec les attachés et attachées, s'assurer de la transmission, aux journalistes, des communiqués de presse et des invitations aux médias.
7. Voir à ce que le discours d'ouverture soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 18 h. L'organisation le transmettra au chef ou à la cheffe de l'opposition officielle et au chef ou à la cheffe du deuxième groupe d'opposition afin de leur permettre de bénéficier d'un délai raisonnable pour préparer leur réplique.
8. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse préparent avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
9. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants et participantes dans la préparation et la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 39 à 68 du *Guide pédagogique*.
3. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT L'OPPOSITION OFFICIELLE

Attribution des mandats d'encadrement	
Responsables de caucus	M. Patrick Poulin et M ^{me} Cécile Gagnon
Chef ou cheffe	M. Patrick Poulin et M ^{me} Cécile Gagnon
Leader parlementaire	M. Xavier Ferrand
Whip	M ^{me} Geneviève Charron
Législation et commissions parlementaires :	
Projet de loi n° 1 et interpellation 1	M. Pier-Anthony Breton
Projet de loi n° 2 et interpellation 2	M. Daniel Gauthier et M. Hervé Viens
Projet de loi n° 3 et interpellation 3	M ^{me} Vanessa Pelland
Mandat d'initiative – Le transport et la mobilité durable et interpellation 4	M. Marian Cristian Lobont
Période de questions, rédaction des discours	M ^{me} Geneviève Charron et M ^{me} Cécile Gagnon
Attachés et attachées de presse	M. Thomas Tremblay

Responsable de caucus et du chef ou de la cheffe de l'opposition officielle

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnatrices et accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et une solidarité dans l'opposition officielle.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le chef ou la cheffe de l'opposition officielle à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Aider le chef ou la cheffe de l'opposition officielle à établir l'échéancier de la période de questions.
7. Lors de la période de questions, favoriser la préparation de plusieurs questions principales adressées à divers ministres afin de permettre à un plus grand nombre de députés et députées de prendre la parole.
8. Aider le chef ou la cheffe de l'opposition officielle à rédiger son discours en réponse au discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre (voir la section V du présent cahier).
9. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.
10. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la section III du présent cahier).
11. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
12. Avec le ou la responsable des attachés et attachées de presse, s'assurer que les réservations de lieux et d'heures pour les conférences de presse sont faites auprès du secrétariat du Forum étudiant.
13. Veiller à la préparation des quatre interpellations avec les accompagnateurs et accompagnatrices qui en ont le mandat et s'assurer que les trois députées et députés interpellateurs reçoivent l'aide requise pour préparer et rédiger leur déclaration d'ouverture.
14. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse doivent préparer avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
15. Aviser le coordonnateur ou la coordonnatrice du Forum des problèmes vécus et de tout enjeu non résolu par l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.

Encadrement du ou de la leader parlementaire et de son adjoint ou adjointe

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 13 janvier 2026 de 8 h 45 à 10 h 30, donnée par un expert ou une experte en procédure parlementaire de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le Règlement est bien connu et compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre sont motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Avec le ou la leader, faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'agora, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le ou la leader dans la recherche de solutions.
6. Amener les leaders à se rencontrer, à se parler et à négocier entre eux et elles.
7. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
8. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du ou de la whip et de son adjoint ou adjointe

1. Aider le ou la whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le ou la whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun et chacune puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le ou la whip à libérer les salles à la fin des séances et à s'assurer de leur propreté.
7. Aider le ou la whip à voir au respect du décorum vestimentaire de la part des participants et participantes.
8. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
9. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la section III du présent cahier).
10. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit remettre un exemplaire du *Cahier d'encadrement* au ou à la whip dès son élection et l'inviter à s'y référer pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit expliquer au ou à la whip qu'il ou elle doit animer les caucus, ce qui implique d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et chacune, et de faire le lien avec le chef ou la cheffe et les accompagnateurs et accompagnatrices responsables du groupe.
- Le ou la whip doit expliquer le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.) et rappeler les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer à l'agora :

- Respecter le code vestimentaire et les consignes reçues à l'automne à ce sujet. Le ou la whip se réserve le droit de refuser un ou une membre du parti qui ne suit pas ces consignes.
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus verrouillée au parlement.
- Respecter les consignes concernant le triangle à l'agora (circulation exceptionnelle).
- Si un ou une parlementaire veut sortir de l'agora (pour aller aux toilettes ou en cas de malaise), il ou elle doit faire le salut à la présidence.
- Si un ou une parlementaire veut quitter l'agora, il ou elle doit éviter de se lever lorsqu'un ou une parlementaire parle à proximité. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi.
- Ne pas taper sur les tables.
- Suivre le ou la whip pour les applaudissements et ne pas applaudir à d'autres moments.

Caucus II (soir) :

- Réveil du matin : le ou la whip décide s'il ou elle appelle chacun et chacune des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il ou elle les fait appeler par le personnel de l'hôtel.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires, du mandat d'initiative et de l'interpellation 1, 2, 3 ou 4

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le député parrain ou la députée marraine du projet de loi n° 2 et son équipe de députés et députées à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi, notamment en participant à la séance de rédaction législative le lundi soir avec les légistes qui réviseront le projet de loi.
3. En collaboration avec le ou la secrétaire de commission, assister les membres des commissions parlementaires lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister l'équipe de députés et députées durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe et susciter l'esprit d'équipe des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de l'ensemble des membres de la commission parlementaire.
7. Voir à la préparation de l'interpellation avec les membres de la commission concernée. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 63 et 64 du *Guide pédagogique*.
8. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement des attachés et attachées de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 12 janvier 2026 de 11h30 à 12h.
2. Conseiller les attachés et attachées de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication de l'opposition officielle.
3. Aider les attachés et attachées de presse à rédiger les communiqués de presse et les invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse et conseiller les attachés et attachées de presse dans la gestion de ces conférences.
5. Conseiller les attachés et attachées de presse dans la préparation des mêlées de presse prévues à la sortie de chacune des commissions parlementaires.
6. Avec les attachés et attachées de presse, s'assurer de la transmission, aux journalistes, des communiqués de presse et des invitations aux médias.
7. Voir à ce que le discours d'ouverture soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 18 h. L'organisation le transmettra au premier ministre ou à la première ministre et au chef ou à la cheffe du deuxième groupe d'opposition afin de leur permettre de bénéficier d'un délai raisonnable pour préparer leur réplique.
8. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse préparent avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
9. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants et participantes dans la préparation et la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 39 à 68 du *Guide pédagogique*.
3. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Attribution des mandats d'encadrement	
Responsables de caucus	M. Blaise Giguère-de Carufel et M ^{me} Nathalie Sentenne
Chef ou cheffe	M. Blaise Giguère-de Carufel
Leader parlementaire	M. Pierre-Olivier St-Yves
Whip	M ^{me} Nathalie Sentenne
Législation et commissions parlementaires	
Projet de loi n° 1 et interpellation 1	M. Marcel Mistraca
Projet de loi n° 2 et interpellation 2	M. Jean-Philippe Chauny
Projet de loi n° 3 et interpellation 3	M. Mathieu Bureau-Meunier
Mandat d'initiative – Le transport et la mobilité durable et interpellation 4	M. Jano Bourgeois
Période de questions et rédaction des discours	M. Patrice Bouchard
Attachés et attachées de presse	M. François Potvin

Responsable de caucus et du chef ou de la cheffe du deuxième groupe d'opposition

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnatrices et accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et une solidarité dans le deuxième groupe d'opposition.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Aider le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition à établir l'échéancier de la période de questions.
7. Lors de la période de questions, avec le ou la whip, favoriser la préparation de plusieurs questions principales adressées à divers ministres afin de permettre à un plus grand nombre de députés et députées de prendre la parole.
8. Aider le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition à finaliser son discours d'ouverture (voir la section V du présent cahier).
9. Aider le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition à rédiger son discours en réponse au discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre (voir la section V du présent cahier).
10. Aider le chef ou la cheffe du deuxième groupe d'opposition à rédiger son discours pour le débat d'urgence – s'il y a lieu.
11. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.
12. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la section III du présent cahier).
13. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
14. S'assurer que les réservations de lieux et d'heures pour les conférences de presse sont faites auprès du secrétariat du Forum étudiant.
15. Veiller à la préparation des quatre interpellations avec les accompagnateurs et accompagnatrices qui en ont le mandat et s'assurer que la députée ou le député interpellateur reçoit l'aide requise pour préparer et rédiger sa déclaration d'ouverture.
16. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse doivent préparer avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
17. Aviser le coordonnateur ou la coordonnatrice du Forum des problèmes vécus et de tout enjeu non résolu par l'équipe des accompagnateurs et accompagnatrices.

Encadrement du ou de la leader parlementaire

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 13 janvier 2026 de 8 h 45 à 10 h 30, donnée par un expert ou une experte en procédure parlementaire de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le Règlement est bien connu et compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre sont motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Avec le ou la leader, faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'agora, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le ou la leader dans la recherche de solutions.
6. Amener les leaders à se rencontrer, à se parler et à négocier entre eux et elles.
7. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
8. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du ou de la whip

1. Aider le ou la whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le ou la whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun et chacune puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le ou la whip à libérer les salles à la fin des séances et à s'assurer de leur propreté.
7. Aider le ou la whip à voir au respect du décorum vestimentaire de la part des participants et participantes.
8. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent cahier).
9. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la section III du présent cahier).
10. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit remettre un exemplaire du *Cahier d'encadrement* au ou à la whip dès son élection et l'inviter à s'y référer pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice responsable doit expliquer au ou à la whip qu'il ou elle doit animer les caucus, ce qui implique d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et chacune, et de faire le lien entre le chef ou la cheffe et les accompagnateurs et accompagnatrices responsables du groupe.
- Le ou la whip doit expliquer le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.) et rappeler les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer à l'agora :

- Respecter le code vestimentaire et les consignes reçues à l'automne à ce sujet. Le ou la whip se réserve le droit de refuser un ou une membre du parti qui ne suit pas ces consignes.
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus verrouillée au parlement.
- Respecter les consignes concernant le triangle à l'agora (circulation exceptionnelle).
- Si un ou une parlementaire veut sortir de l'agora (pour aller aux toilettes ou en cas de malaise), il ou elle doit faire le salut à la présidence.
- Si un ou une parlementaire veut quitter l'agora, il ou elle doit éviter de se lever lorsqu'un ou une parlementaire parle à proximité. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi.
- Il est interdit de taper sur les tables.
- Suivre le ou la whip pour les applaudissements et ne pas applaudir à d'autres moments.

Caucus II (soir) :

- Réveil du matin : le ou la whip décide s'il ou elle appelle chacun et chacune des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il ou elle les fait appeler par le personnel de l'hôtel.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires, du mandat d'initiative et de l'interpellation 1, 2, 3 ou 4

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le député parrain ou la députée marraine du projet de loi n° 3 et son équipe de députés et députées à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi, notamment en participant à la séance de rédaction législative le lundi soir avec les légistes qui réviseront le projet de loi.
3. En collaboration avec le ou la secrétaire de commission, assister les membres des commissions parlementaires lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister l'équipe de députés et députées durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe au sein des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de l'ensemble des membres de la commission parlementaire.
7. Voir à la préparation de l'interpellation avec la ou le porte-parole interpellateur (pour l'interpellation 4) et/ou les membres de la commission concernée. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 63 et 64 du *Guide pédagogique*.
8. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement des attachés et attachées de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 12 janvier 2026 de 11h30 à 12h.
2. Conseiller les attachés et attachées de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication du deuxième groupe d'opposition.
3. Aider les attachés et attachées de presse à rédiger les communiqués de presse et les invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse et conseiller les attachés et attachées de presse dans la gestion de ces conférences.
5. Conseiller les attachés et attachées de presse dans la préparation des mêlées de presse prévues à la sortie de chacune des commissions parlementaires.
6. Avec les attachés et attachées de presse, s'assurer de la transmission, aux journalistes, des communiqués de presse et des invitations aux médias.
7. Voir à ce que le discours d'ouverture soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à 18 h. L'organisation le transmettra au premier ministre ou première ministre et chef ou à la cheffe de l'opposition officielle afin de leur permettre de bénéficier d'un délai raisonnable pour préparer leur réplique.
8. Assister à la préparation du bilan des travaux parlementaires que les attachés et attachées de presse préparent avec le chef ou la cheffe et les députées et députés sélectionnés.
9. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants et participantes dans la préparation et la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 39 à 68 du *Guide pédagogique*.
3. Confier au ou à la responsable de caucus tout problème non résolu.

JOURNAL	
M ^{me} Jessie Poulette	Responsable de la salle de presse et des attachés et attachées de presse
M. Benoît Collette	Encadrement des journalistes
M ^{me} Karine Dufour-Cauchon	Encadrement des journalistes
M. Félix Lefebvre Des Ormeaux	Encadrement des journalistes
PRÉSIDENCE	
M ^{me} France Devin	Supervision générale – présidence des séances
M ^{me} Alexandrine Lahaie	Conseillère, Direction de la séance et de la procédure parlementaire
M ^e Vincent Roy	Avocat, Direction de la séance et de la procédure parlementaire
M. Dominic Dumas	Supervision générale – présidence des commissions
LÉGISLATION	
M ^e Karine Ruest-Pilote	Avocate, Direction des affaires juridiques et législatives
M ^e Marc-André Moquin	Avocat, Direction des affaires juridiques et législatives
M ^e Rachel Pominville	Avocate, Direction des affaires juridiques et législatives
M ^e Russ Manitt	Avocat, Direction des affaires juridiques et législatives
Professeure Monica Popescu	Professeure, Faculté de droit, Université Laval

ORGANISATION GÉNÉRALE DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA MISSION ÉDUCATIVE	
M ^{me} Alexandra Leconte M ^{me} Krystal Mc Laughlin M ^{me} Caroline Boudreau M ^{me} Noémie Laliberté M. Julien Calille M ^{me} Lisa Côté M. Thomas Desrosiers M ^{me} Gabrielle Dufour LaRue M. Antoine Gauthier	Directrice et responsable du Forum étudiant Cheffe d'équipe du service des programmes éducatifs Coordonnatrice du Forum étudiant Responsable des relations de presse Adjoint aux opérations Adjointe aux opérations Adjoint aux opérations Adjointe aux opérations Adjoint aux opérations
PROCÉDURE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE	
M ^{me} Vicky Boucher M. Dominic Garant M. Félix Fortin-Lauzier M ^{me} Roxanne Guévin M ^{me} Marie-Claude Paquette M. Boris Venon <i>Collaboration spéciale :</i> M ^{me} Émilie Bevan M. Cédric Drouin M ^{me} Julie Godbout M ^{me} Victoria Thân	Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires

SECTION III – ORDRE DU JOUR DES CAUCUS ET DOCUMENTS À REMETTRE

Cette section établit les tâches à effectuer pour chacun des neuf caucus qui se tiennent lors de la simulation parlementaire. Bien que ces informations soient particulièrement utiles pour les responsables de caucus, il est intéressant pour tous les accompagnateurs et accompagnatrices de connaître l'ordre du jour de chacune des rencontres du groupe parlementaire.

À la suite de chacun des tableaux, vous trouverez le détail des documents (type de document, heures de tombée, etc.) à remettre aux membres de la présidence – salle RC.183 de l'hôtel du Parlement et salle Brébeuf de l'hôtel Delta Québec – ou à l'organisation du Forum étudiant. Veuillez noter que les formulaires à remettre sont disponibles dans la section Formulaires à la fin de ce cahier.

CAUCUS I		
LUNDI 12 JANVIER 2026, DE 14 H 15 À 16 H 45		
Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation de l'équipe d'encadrement	Présentation de l'équipe d'encadrement	Présentation de l'équipe d'encadrement
Présentation des directives de la semaine pour les participants et participantes	Présentation des directives de la semaine pour les participants et participantes	Présentation des directives de la semaine pour les participants et participantes
Explication des modalités d'élection pour le poste de premier ministre ou première ministre	Explication des modalités d'élection pour le poste de chef ou cheffe de l'opposition officielle	Explication des modalités d'élection pour le poste de chef ou cheffe du 2 ^e groupe d'opposition
Présentation de chacun des candidats et candidates au poste de premier ministre ou première ministre (2 min max.)	Présentation de chacun des candidats et candidates au poste de chef ou cheffe de l'opposition officielle (2 min max.)	Présentation de chacun des candidats et candidates au poste de chef ou cheffe du 2 ^e groupe d'opposition (2 min max.)
Révision du discours d'ouverture (7 min) que chaque chef ou cheffe prononcera le jour même à 17 h 30	Révision du discours d'ouverture (5 min) que chaque chef ou cheffe prononcera le jour même à 17 h 30	Révision du discours d'ouverture (5 min) que chaque chef ou cheffe prononcera le jour même à 17 h 30
Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²	Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²	Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²
Présentation des candidats et candidates	Présentation des candidats et candidates	Présentation des candidats et candidates

² Pour une description détaillée des modalités d'élection, veuillez vous référer à l'annexe I.

Présentation du nom déterminé par sondage pour le groupe parlementaire	Présentation du nom déterminé par sondage pour le groupe parlementaire	Présentation du nom déterminé par sondage pour le groupe parlementaire
Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre
Réception des textes des projets de loi n° 1, 2 ou 3 pour la préparation de la séance de rédaction législative	Réception des textes des projets de loi n° 1, 2 ou 3 pour la préparation de la séance de rédaction législative	Réception des textes des projets de loi n° 1, 2 ou 3 pour la préparation de la séance de rédaction législative

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quoi?	Particularités	Remettre à qui?	Heure de tombée
Tous	Nom du chef ou de la cheffe, du ou de la leader et du ou de la whip de chaque groupe	Remplir l'annexe II, III ou IV Le personnel de l'Assemblée nationale sera présent pour cette partie.	forum.etudiant@assnat.qc.ca	15 h 30
Tous	Fonctions parlementaires et membres des commissions parlementaires	Remplir l'annexe II, III ou IV Le personnel de l'Assemblée nationale sera présent pour cette partie.	forum.etudiant@assnat.qc.ca	18 h 30
Tous	Discours d'ouverture du chef ou de la cheffe	À faire envoyer par un attaché ou une attachée de presse	forum.etudiant@assnat.qc.ca	18 h 00

CAUCUS II
LUNDI 12 JANVIER 2026, DE 20 H 30 À 23 H

Le parrain ou la marraine du projet de loi présenté par votre groupe parlementaire et le groupe de députés et députées membres de la commission qui l'étudiera participeront à une séance de rédaction législative avec les légistes le lundi soir, de 20 h 30 à 23 h.

Les trois présidences des commissions ayant un mandat pour un projet de loi seront en formation avec un ou une membre de l'équipe d'encadrement, le lundi de 20 h 30 à 23 h.

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation des idéologies et retour sur le sondage d'orientation	Présentation des idéologies et retour sur le sondage d'orientation	Présentation des idéologies et retour sur le sondage d'orientation
Détermination des stratégies	Détermination des stratégies	Détermination des stratégies
Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier	Discussions et réactions sur le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier	Discussions et réactions sur le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier
Explication de la motion de censure et de la motion formulant un grief ³	Explication de la motion de censure et de la motion formulant un grief ³	Explication de la motion de censure et de la motion formulant un grief ³
Explication des règles concernant l'actualité	Explication des règles concernant l'actualité	Explication des règles concernant l'actualité

³ Voir le *Guide pédagogique*, p. 42-43.

Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes et des thèmes à aborder pour le débat qui suit le discours d'ouverture	Consensus sur l'objet du discours du chef ou de la cheffe de l'opposition officielle en réponse au discours d'ouverture et choix de l'objet de la motion de censure ou de la motion formulant un grief, s'il y a lieu	Consensus sur l'objet du discours du chef ou de la cheffe du 2 ^e groupe d'opposition en réponse au discours d'ouverture et choix de l'objet de la motion de censure ou de la motion formulant un grief, s'il y a lieu
Préparation de la réplique du premier ministre ou de la première ministre	Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes et des thèmes à aborder pour le débat qui suit le discours d'ouverture	Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes et des thèmes à aborder pour le débat qui suit le discours d'ouverture
Préparation pour les consultations en commission parlementaire : chaque membre de commission prépare une question pour chaque personne ou organisme participant à la consultation	Préparation pour les consultations en commission parlementaire : chaque membre de commission prépare une question pour chaque personne ou organisme participant à la consultation	Préparation pour les consultations en commission parlementaire : chaque membre de commission prépare une question pour chaque personne ou organisme participant à la consultation
Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche

Documents à remettre				
Groupe parlementaire	Quel document?	Particularités	Remettre à qui?	Heure de tombée
Opposition officielle	Réplique du chef ou de la cheffe au discours d'ouverture	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu) à imprimer sur 2 feuilles séparées	Forum.etudiant@assnat.qc.ca = Responsable de caucus du gouvernement	Mardi à 8 h
2 ^e groupe d'opposition	Réplique du chef ou de la cheffe au discours d'ouverture	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu) à imprimer sur 2 feuilles séparées	Forum.etudiant@assnat.qc.ca = Responsable de caucus du gouvernement	Mardi à 8 h
Tous	Intervenants et intervenantes – Débat sur le discours d'ouverture (formulaire A)	Avertir la présidence s'il y a des motions de censure ou des motions formulant un grief	Présidence (salle RC.183)	Mardi à 9 h 45

CAUCUS III
MARDI 13 JANVIER 2026, DE 11 H À 12 H

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation du journal (écrit et numérique) et de la revue de presse par les attachés et attachées	Présentation du journal (écrit et numérique) et de la revue de presse par les attachés et attachées	Présentation du journal (écrit et numérique) et de la revue de presse par les attachés et attachées
Retour sur la formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Retour sur la formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Retour sur la formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre
Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre	Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre	Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre
Explication au parrain ou à la marraine du projet de loi n° 1 sur le déroulement de la présentation des projets de loi	Explication au parrain ou à la marraine du projet de loi n° 2 sur déroulement de la présentation des projets de loi	Explication au parrain ou à la marraine du projet de loi n° 3 sur le déroulement de la présentation des projets de loi
Finalisation des interventions pour le débat sur le discours d'ouverture et de la réplique du premier ministre ou de la première ministre	Finalisation des interventions pour le débat sur le discours d'ouverture	Finalisation des interventions pour le débat sur le discours d'ouverture
Préparation pour la conférence de presse du premier ministre ou de la première ministre	Préparation pour la conférence de presse du chef ou de la cheffe	Préparation pour la conférence de presse du chef ou de la cheffe
Finalisation de la préparation pour les consultations en commission parlementaire	Finalisation de la préparation pour les consultations en commission parlementaire	Finalisation de la préparation pour les consultations en commission parlementaire
Mandat d'initiative : poursuite de la préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel ou à la professionnelle de la recherche

CAUCUS IV
MARDI 13 JANVIER 2026, DE 19 H 45 À 21 H 30

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Retour mené par les attachés et attachées de presse sur la conférence de presse	Retour mené par les attachés et attachées de presse sur la conférence de presse	Retour mené par les attachés et attachées de presse sur la conférence de presse
Présentation des notions relatives à la période de questions	Présentation des notions relatives à la période de questions Choix de l'objet et des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 3 ^e séance et début de la rédaction	Présentation des notions relatives à la période de questions Choix de l'objet et des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 3 ^e séance et début de la rédaction
Explication de la question de directive	Explication de la question de directive	Explication de la question de directive
Discussion sur les trois projets de loi et le mandat d'initiative	Discussion sur les trois projets de loi et le mandat d'initiative	Discussion sur les trois projets de loi et le mandat d'initiative
Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi	Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi	Consensus sur le choix des intervenants et intervenantes pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi
Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi Préparation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire, en tenant compte des commentaires présentés par	Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi Préparation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire, en tenant compte des commentaires présentés par les personnes	Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi Préparation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire, en tenant compte des commentaires présentés par les personnes ou les organismes rencontrés lors de la

les personnes ou les organismes rencontrés lors de la consultation et de l'idéologie du groupe parlementaire	ou les organismes rencontrés lors de la consultation et de l'idéologie du groupe parlementaire	consultation et de l'idéologie du groupe parlementaire
Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner

Documents à remettre				
Groupe parlementaire	Quel document?	Particularités	Remettre à qui?	Heure de tombée
Tous	Intervenants et intervenantes – Débat sur le principe des projets de loi (formulaires C, D et E)		Présidence (salle Brébeuf)	Mardi à 20 h 15
Opposition officielle	Intervenants et intervenantes – Période de questions (3 ^e séance) (formulaire B)		Présidence (salle Brébeuf)	Mardi à 20 h 15
2 ^e groupe d'opposition	Intervenants et intervenantes – Période de questions (3 ^e séance) (formulaire B)		Présidence (salle Brébeuf)	Mardi à 20 h 15
Opposition officielle	Période de questions (3 ^e séance) – Liste des ministres interpellés et des sujets	À remettre lors du déjeuner-rencontre du comité pédagogique	Responsable de caucus du gouvernement	Mercredi à 7 h 30
2 ^e groupe d'opposition	Période de questions (3 ^e séance) – Liste des ministres interpellés et des sujets	À remettre lors du déjeuner-rencontre du comité pédagogique	Responsable de caucus du gouvernement	Mercredi à 7 h 30

CAUCUS V
MERCREDI 14 JANVIER 2026, DE 8 H 30 À 10 H

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse
Ministres : préparation à la période de questions de la 3 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 3 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 3 ^e séance
Finalisation des interventions pour le débat sur l'adoption de principe	Finalisation des interventions pour le débat sur l'adoption de principe	Finalisation des interventions pour le débat sur l'adoption de principe
Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenants et intervenantes qui viendront témoigner
Finalisation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire et propositions d'amendements	Finalisation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire et propositions d'amendements	Finalisation des remarques préliminaires pour la 2 ^e séance en commission parlementaire et propositions d'amendements
Préparation à la mêlée de presse à la sortie des commissions parlementaires	Préparation à la mêlée de presse à la sortie des commissions parlementaires	Préparation à la mêlée de presse à la sortie des commissions parlementaires
Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive

CAUCUS VI
MERCREDI 14 JANVIER 2026, DE 19 H 15 À 21 H

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Analyse des dossiers chauds pour la période de questions de la 4 ^e séance	Choix de l'objet et des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 4 ^e séance	Choix de l'objet et des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 4 ^e séance
	Début de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4 ^e séance	Début de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4 ^e séance
Finalisation de la rédaction des amendements des trois projets de loi (heure limite : jeudi à 8 h)	Finalisation de la rédaction des amendements des trois projets de loi (heure limite : jeudi à 8 h)	Finalisation de la rédaction des amendements des trois projets de loi (heure limite : jeudi à 8 h)
Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)	Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)	Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)
Début du travail des quatre ministres qui seront interpellés en identifiant les thèmes potentiels visés	Début du travail des trois députés et députées qui mèneront les interpellations : formulation du thème précisé en fonction de l'actualité	Début du travail du député ou de la députée qui mènera une interpellation : formulation du thème précisé en fonction de l'actualité
Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du ou de la leader par rapport à la question de directive

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quel document?	Particularités	Remettre à qui?	Heure de tombée
Opposition officielle	Période de questions (4 ^e séance) – Liste des sujets	À remettre lors du déjeuner-rencontre du comité pédagogique	Responsable de caucus du gouvernement	Jeudi à 7 h 30
2 ^e groupe d'opposition				
Opposition officielle	Sujet précisé des quatre interpellations	À remettre lors du déjeuner-rencontre du comité pédagogique	Responsable de caucus du gouvernement et des oppositions Secrétariat du Forum étudiant (RC.189)	Jeudi à 7 h 30
2 ^e groupe d'opposition				
Tous	Amendements des 3 projets de loi	Classer les amendements par projets de loi et par articles (en ordre croissant)	Secrétariat du Forum étudiant (salle RC. 189)	Jeudi à 8 h
	Intervenants et intervenantes – adoption des recommandations du mandat d'initiative (formulaire H)	Les groupes parlementaires peuvent inscrire un minimum de 0 et un maximum de 5 recommandations.		Jeudi à 8 h
	Motion sans préavis (formulaire G)		Présidence (salle RC.183)	Jeudi à 8 h 30
Opposition officielle	Intervenants et intervenantes – Période de questions (4 ^e séance) (formulaire F)		Présidence (salle RC.183)	Jeudi à 8 h 30

2 ^e groupe d'opposition	Intervenants et intervenantes – Période de questions (4 ^e séance) (formulaire F)			
---------------------------------------	---	--	--	--

CAUCUS VII
JEUDI 15 JANVIER 2026, DE 8 H 30 À 10 H

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse
Ministres : préparation à la période de questions de la 4 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4 ^e séance
Début ou poursuite de la préparation des interpellations	Début ou poursuite de la préparation des interpellations	Début ou poursuite de la préparation des interpellations
Début de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Début de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Début de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés

CAUCUS VIII
JEUDI 15 JANVIER 2026, DE 20 H 30 À 21 H 30

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
	Choix des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 5 ^e séance et début de la rédaction des questions	Choix des intervenants et intervenantes pour la période de questions de la 5 ^e séance et début de la rédaction des questions
Choix des intervenants et intervenantes pour l'adoption finale des trois projets de loi et début de la rédaction des interventions	Choix des intervenants et intervenantes pour l'adoption finale des trois projets de loi et début de la rédaction des interventions	Choix des intervenants et intervenantes pour l'adoption finale des trois projets de loi et début de la rédaction des interventions
Poursuite de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Poursuite de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Poursuite de la préparation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés
Poursuite de la préparation des quatre interpellations du vendredi matin	Poursuite de la préparation des quatre interpellations du vendredi matin	Poursuite de la préparation des quatre interpellations du vendredi matin

DOCUMENTS À REMETTRE				
GROUPE PARLEMENTAIRE	QUEL DOCUMENT?	PARTICULARITÉS	REMETTRE À QUI?	HEURE DE TOMBÉE
Tous	Intervenants et intervenantes – Débat sur le rapport de la commission ayant étudié le mandat d’initiative (formulaire J) Intervenants et intervenantes – Débat sur l’adoption finale des projets de loi (formulaires K, L et M)		Présidence (salle Brébeuf)	Jeudi à 21 h
Opposition officielle	Intervenants et intervenantes – Période de questions (5 ^e séance) (formulaire I)			
2 ^e groupe d’opposition				

CAUCUS IX

VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 9 H À 11 H

Les bilans des travaux parlementaires se déroulent avec les chefs et cheffes de 10 h à 11 h.

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse	Présentation de la revue de presse
Finalisation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Finalisation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés	Finalisation du bilan des travaux parlementaires par le chef ou la cheffe, les attachés et attachées de presse et les députées et députés concernés
Explication de la procédure du vote en Chambre par le ou la leader	Explication de la procédure du vote en Chambre par le ou la leader	Explication de la procédure du vote en Chambre par le ou la leader
Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote	Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote	Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote
Finalisation de la préparation des quatre interpellations	Finalisation de la préparation des quatre interpellations	Finalisation de la préparation des quatre interpellations
Finalisation de la rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des trois projets de loi	Finalisation de la rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des trois projets de loi	Finalisation de la rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des trois projets de loi
Analyse des dossiers chauds pour la période de questions de la 5 ^e séance Ministres : préparation à la période de questions de la 5 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 5 ^e séance	Finalisation de la rédaction des questions pour la période de questions de la 5 ^e séance

Rédaction, par le premier ministre ou la première ministre, de son discours de remerciement	Rédaction, par le chef ou la cheffe de l'opposition officielle, de son discours de remerciement	Rédaction, par le chef ou la cheffe du 2 ^e groupe d'opposition, de son discours de remerciement
---	---	--

CAUCUS IX (SUITE)
VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 9 H À 11 H

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quel document?	Particularités	Remettre à qui?	Heure de tombée
Tous	Formulaire d'évaluation des accompagnateurs et accompagnatrices	Disponible en ligne	Remplir le formulaire en ligne sur la page du Forum au paricilademocratie.com	17 h

SECTION IV – MINUTAGE DES TRAVAUX PAR SÉANCE

SÉANCE 1 (30 MINUTES) – LUNDI 12 JANVIER, 17 H 30 À 18 H

Élection pro forma (5 minutes)

Discours inaugural de la lieutenant-gouverneure (5 minutes)

Directives de la présidence (5 minutes)

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Discours d’ouverture du premier ministre ou de la première ministre (art. 27) (7 minutes)

Discours du chef ou de la cheffe de l’opposition officielle (opp. 1) (5 minutes)

Discours du chef ou de la cheffe du deuxième groupe d’opposition (opp. 2) (5 minutes)

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE 2 (60 MINUTES) – MARDI 13 JANVIER, 13 H 30 À 14 H 30

AFFAIRES COURANTES

Présentation des projets de loi n° 1, n° 2 et n° 3 (art. 34 et 117 à 121) (6 minutes)

Parrain ou marraine = lecture des notes explicatives

Mise aux voix = 1 minute

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (5 minutes)

Demande de question de directive

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture (art. 28 à 31)

Discours du chef ou de la cheffe de l'opposition officielle (opp. 1) (4 minutes)
(Motion formulant un grief ou motion de censure possible)⁴

Discours du chef ou de la cheffe du deuxième groupe d'opposition (opp. 2) (4 minutes)
(Motion formulant un grief ou motion de censure possible)

10 interventions × 2 minutes

1 = Gouv.

2 = Opp. 1

3 = Gouv.

4 = Opp. 1

5 = Gouv.

6 = Opp. 2

7 = Gouv.

8 = Opp. 1

9 = Gouv.

10 = Opp. 2

Réplique du premier ministre ou de la première ministre (5 minutes)

Mise aux voix des motions de censure et de grief, s'il y a lieu (2 minutes)

Adoption de la politique générale du gouvernement (1 minute)

LEVÉE DE LA SÉANCE

⁴ Il y a un maximum d'une motion de censure par groupe parlementaire pour toute la durée du Forum, de même qu'un maximum de trois motions visant à formuler un grief par groupe parlementaire pour ce débat.

SÉANCE 3 (75 MINUTES) – MERCREDI 14 JANVIER, 13 H 30 À 14 H 45

AFFAIRES COURANTES

Période de questions I (art. 53 à 60) (30 minutes)

Question principale = 1 minute – Réponse = 1 minute

Question complémentaire (permis aux chefs et cheffes des groupes parlementaires) = 1 minute – Réponse = 1 minute

1 = Chef ou cheffe opp. 1

6 = Opp. 2

11 = Opp. 2

2 = Chef ou cheffe opp. 2

7 = Opp. 1

12 = Opp. 1

3 = Opp. 1

8 = Opp. 2

13 = Opp. 1

4 = Opp. 1

9 = Opp. 1

14 = Opp. 2

5 = Opp. 2

10 = Opp. 1

15 = Opp. 1

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65)

AFFAIRES DU JOUR

Autres affaires

Débat et adoption du principe des projets de loi n° 1, n° 2 et n° 3 (art. 122 et 123)

Projet de loi n° 1 (initiative gouvernementale)

Ministre parrain ou marraine = 2 minutes

Porte-parole opp. 1 = 2 minutes

Porte-parole opp. 2 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du ministre parrain ou de la ministre marraine = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi n° 1

Motion d'envoi du projet de loi n° 1 en commission parlementaire

Projet de loi n° 2 (initiative de l'opposition officielle)

Député parrain ou députée marraine (opp. 1) = 2 minutes

Porte-parole gouv. = 2 minutes

Porte-parole opp. 2 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du député parrain ou de la députée marraine (opp. 1) = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi n° 2

Motion d'envoi du projet de loi n° 2 en commission parlementaire

Projet de loi n° 3 (initiative de la deuxième opposition)

Député parrain ou députée marraine (opp. 2) = 2 minutes

Porte-parole gouv. = 2 minutes

Porte-parole opp. 1 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du député parrain ou de la députée marraine (opp. 2) = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi n° 3

Motion d'envoi du projet de loi n° 3 en commission parlementaire

Convocation des trois commissions parlementaires (1 minute)

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE 4 (45 MINUTES) – JEUDI 15 JANVIER, 17 H À 17 H 45

AFFAIRES COURANTES

Période de questions II (art. 53 à 60) (30 minutes)

Question principale = 1 minute – Réponse = 1 minute

Question complémentaire (permis aux chefs et cheffes des groupes parlementaires et aux députées et députés identifiés au programme) = 1 minute – Réponse = 1 minute

1 = Chef ou cheffe opp. 1

2 = Chef ou cheffe opp. 2

3 = Opp. 1

4 = Opp. 1

5 = Opp. 2

6 = Opp. 2

7 = Opp. 1

8 = Opp. 2

9 = Opp. 1

10 = Opp. 1

11 = Opp. 2

12 = Opp. 1

13 = Opp. 1

14 = Opp. 2

15 = Opp. 1

Motion sans préavis (art. 61 et 62) (5 minutes)

Lecture de la motion par le député ou la députée (1 minute)

3 interventions x 1 minute = 3 minutes

1 = Gouv.

2 = Opp. 1

3 = Opp. 2

Mise aux voix de la motion

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (10 minutes)

Plaidoirie des leaders sur la question de directive

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE 5 (115 MINUTES) – VENDREDI 16 JANVIER, 13 H 15 À 15 H 25

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions

(art. 42 à 46 et art. 129) (4 minutes)

Dépôt d'un rapport pour chacune des quatre commissions (4×1 minute) :

- Rapport sur le mandat d'initiative

- Rapport de commission (rapport sur l'étude détaillée d'un projet de loi), suivi de sa mise aux voix

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

(art. 47 à 51)

Période de questions II (art. 53 à 60) (30 minutes)

Question principale = 1 minute – Réponse = 1 minute

Question complémentaire (permis aux chefs et cheffes des groupes parlementaires et aux députées et députés identifiés au programme) = 1 minute – Réponse = 1 minute

1 = Chef ou cheffe opp. 1

6 = Opp. 2

11 = Opp. 2

2 = Chef ou cheffe opp. 2

7 = Opp. 1

12 = Opp. 1

3 = Opp. 1

8 = Opp. 2

13 = Opp. 1

4 = Opp. 1

9 = Opp. 1

14 = Opp. 2

5 = Opp. 2

10 = Opp. 1

15 = Opp. 1

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (5 minutes)

Décision de la présidence sur la question de directive

AFFAIRES DU JOUR

Débat sur le rapport de la commission ayant étudié le mandat d'initiative (5 min)

5 interventions $\times$ 1 minute = 5 minutes

1 = Gouv.

3 = Opp. 2

5 = Opp. 1

2 = Opp. 1

4 = Gouv.

PAUSE DE 15 MINUTES

Adoption des projets de loi n° 1, n° 2 et n° 3 (art. 130 et 131)

Projet de loi n° 1 (initiative gouvernementale)

Ministre parrain ou marraine = 2 minutes

Porte-parole opp. 1 = 2 minutes

Porte-parole opp. 2 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du ou de la ministre = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi n° 1 (10 minutes)

Projet de loi n° 2 (initiative de l'opposition officielle)

Député parrain ou députée marraine = 2 minutes

Porte-parole gouv. = 2 minutes

Porte-parole opp. 2 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du député parrain ou de la députée marraine = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi n° 2 (5 minutes)

Projet de loi n° 3 (initiative de la deuxième opposition)

Député parrain ou députée marraine (opp. 2) = 2 minutes

Porte-parole gouv. = 2 minutes

Porte-parole opp. 1 = 2 minutes

6 interventions x 1 minute 30 secondes = 9 minutes

1 = Gouv.

3 = Gouv.

5 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Opp. 2

6 = Opp. 1

Réplique du député parrain ou de la députée marraine (opp. 2) = 1 minute

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi n° 3 (5 minutes)

LEVÉE DE LA SÉANCE

SANCTION DES PROJETS DE LOI
VENDREDI 16 JANVIER, 15 H 25 À 15 H 30

Cérémonie de sanction des projets de loi par la lieutenant-gouverneure (5 minutes)

ALLOCUTION DE CLÔTURE
VENDREDI 16 JANVIER, 15 H 30 À 16 H

Allocution de clôture

Remise des attestations de participation au Forum

Remerciements officiels (5 minutes)

(chef ou cheffe opp. 2, chef ou cheffe opp. 1, premier ministre ou première ministre et présidence du Forum)

Remerciements à l'Assemblée nationale

FIN DU FORUM ÉTUDIANT

SECTION V – GUIDE DE RÉDACTION

Dans le cadre du Forum étudiant, l’allocution majeure que les participants et participantes doivent préparer est le discours d’ouverture du premier ministre ou de la première ministre ou encore le discours du chef ou de la cheffe de chacun des deux groupes d’opposition. Afin d’aider à la rédaction de cette allocution, ce guide expose les principales composantes du discours d’ouverture. Ce guide est également utile pour les deux groupes parlementaires formant l’opposition puisque ces derniers peuvent s’en servir pour élaborer leur propre discours ainsi que leur intervention lors du débat sur le discours d’ouverture.

DISCOURS D’OUVERTURE

Le discours du premier ministre ou de la première ministre ainsi que celui du chef ou de la cheffe de chacun des deux groupes d’opposition sont totalement écrits à l’avance. Tous les candidats et candidates au poste de chef doivent donc avoir écrit un discours avant leur arrivée au Forum étudiant.

Ce discours doit refléter les grandes orientations votées par le groupe parlementaire dont est issu le chef ou la cheffe. Tous les candidats et candidates au poste de chef de leur groupe ont été informés des résultats de ce sondage et doivent en tenir compte pour l’élaboration de leur discours. Ce discours est structuré de la manière qui suit.

Le discours d’ouverture du premier ministre ou de la première ministre est d’une durée de 7 minutes, alors que le discours du chef ou de la cheffe de chacun des groupes d’opposition sont d’une durée de 5 minutes. La norme généralement utilisée est de 150 mots/minute.

Introduction

Développement (4 parties)

- A. Bref rappel des **grands principes** et des **valeurs fondamentales** inspirant l’action de son groupe parlementaire.
- B. Exposé de la **situation existante** et des **propositions de changement** ou de **développement** pour 3 à 6 thèmes parmi ceux du sondage. Les résultats des orientations déterminées par le sondage doivent servir de guide, mais ne doivent pas obligatoirement faire partie du texte.
 - 1. **Finances publiques**
 - 2. **Éducation**
 - 3. **Enseignement supérieur**
 - 4. **Santé et services sociaux**
 - 5. **Environnement, développement durable et les ressources naturelles**
 - 6. **Immigration**
 - 7. **Travail**
 - 8. **Relation avec les peuples autochtones**
 - 9. **Transport**
 - 10. **Développement économique**
 - 11. **Justice**

C. **Exposé de tout autre projet**, engagement ou intention de son groupe parlementaire

Conclusion

- A. Un résumé des principaux éléments du discours d’ouverture.
- B. **À la première séance, dans la conclusion du discours d’ouverture du premier ministre ou de la première ministre**, il ne faut pas oublier d’inclure la motion suivante : « En conclusion, je présente la motion suivante : “Que le Forum étudiant adopte la politique générale du gouvernement.” »
- C. **À la deuxième séance, lors du débat sur le discours d’ouverture du premier ministre ou de la première ministre, dans la conclusion de l’intervention du chef ou de la cheffe de chacun des groupes d’opposition**, il est possible d’inclure une motion de censure ou une motion formulant un grief. Tous les députés et députées des groupes d’opposition peuvent présenter une telle motion. Cela sera discuté au préalable en caucus⁵.

Note :

Lors du premier caucus, le premier ministre ou la première ministre et le chef ou la cheffe de chacun des groupes d’opposition devront faire part de leur discours d’ouverture à leur caucus et, au besoin, apporter des changements après consultation de celui-ci. Le texte doit être finalisé à ce moment afin que chaque chef ou cheffe puisse le pratiquer avant de le prononcer à l’agora.

⁵ Voir la sous-section Guide de rédaction d’une motion de grief ou de censure, dans la section Guide de rédaction du présent cahier.

Motion de censure⁶

Une motion de censure est une motion mettant en cause la responsabilité du gouvernement et pouvant entraîner sa démission.

Au Forum, le Règlement prévoit que, lorsque le gouvernement perd la confiance du Forum, le lieutenant-gouverneur ou la lieutenant-gouverneure décide s'il ou elle doit former un nouveau gouvernement. Il ou elle consulte à cette fin le premier ministre ou la première ministre et les chefs et cheffes des groupes d'opposition (art. 138).

Une seule motion de censure peut être présentée par groupe parlementaire au cours d'une même session du Forum étudiant (art. 140). Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture (art. 32, 137).

Une motion de censure peut énoncer, ou non, brièvement les raisons pour lesquelles le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement. Dans tous les cas, la motion de censure doit être brève et ne peut pas contenir de préambule (art. 85).

Ainsi, elle peut simplement prévoir ceci :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement.

Ou bien, elle peut énoncer un bref motif :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

Le choix revient à l'auteur ou l'auteure; ce choix est souvent stratégique, au regard de l'accord ou du désaccord des membres du Forum quant à la raison pour laquelle la confiance serait retirée.

La motion de censure sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée (art. 32, 137).

Motion visant à formuler un grief

Un député ou une députée peut désirer blâmer le gouvernement sans nécessairement vouloir mettre en cause la confiance de l'Assemblée ni souhaiter toutes les conséquences que cela entraîne. Il ou elle peut alors présenter une motion visant à formuler un grief.

⁶ Voir : Encyclopédie du parlementarisme québécois, *sub verbo* « Motion de censure », assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/motion-de-censure.

Ce type de motion n'engage pas la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement, mais permet de le critiquer. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session (art. 32, 141, 142).

Au cours d'un même débat, les députés et députées d'un même groupe parlementaire ne peuvent présenter qu'un maximum de trois motions visant à formuler un grief (art. 142).

Une motion de grief énonce la raison pour laquelle elle blâme sévèrement le gouvernement. Dans tous les cas, la motion de grief doit être brève et ne peut contenir de préambule (art. 85).

Ainsi, elle peut prévoir ceci :

Que le Forum blâme sévèrement le gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

La motion de grief sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée (art. 32, 141).

Distinguer la motion de censure et la motion de grief

Le libellé d'une motion de censure et celui d'une motion de grief est ce qui permet de distinguer les deux types de motions. La motion de censure prévoit que « le Forum **retire sa confiance** à l'endroit du gouvernement »; la motion de grief prévoit que « le Forum **blâme sévèrement** le gouvernement ».

Ainsi, lorsque de telles motions contiennent un motif, ce n'est pas la gravité objective du motif qui distingue la motion de censure de la motion de grief : c'est plutôt le choix politique de l'auteur ou l'auteure quant à sa volonté d'engager la confiance du Forum à l'endroit du gouvernement.

La question de directive est une question qu'un ou une leader parlementaire adresse à la présidence du Forum lors d'une séance. Cette question s'intéresse à un point de droit ou de procédure que la présidence doit clarifier ou trancher dans une décision.

Avant de rendre sa décision, le président ou la présidente entend les arguments de chaque groupe parlementaire par l'entremise des leaders (ou des leaders adjoints et adjointes), qui plaident tour à tour sur la question.

Après un délibéré, la présidence rend sa décision devant le Forum. Celle-ci est par la suite consignée au *Recueil des décisions de la présidence du Forum étudiant* pour référence future.

Les étapes suivantes se déroulent lors de la dernière rubrique des affaires courantes de chaque séance, intitulée *Renseignements sur les travaux du Forum* :



Les sources du droit et de la procédure parlementaires

1) Les lois et règlements

- La Constitution
- La [Loi sur l'Assemblée nationale](#) et les autres lois comprenant des règles de procédure⁷
- Le [Règlement du Forum étudiant](#)⁸
- Le *Règlement de l'Assemblée nationale* ainsi que les *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* dans le [Règlement et autres règles de procédure](#)⁹

2) Les décisions

- Les décisions dans le *Recueil des décisions de la présidence du Forum étudiant* (RDPFE)
- Les décisions dans le [Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire de l'Assemblée nationale](#) (RDPP)¹⁰

3) Autres sources

- L'usage, la tradition et la pratique
- Le livre de référence [La procédure parlementaire du Québec](#) et d'autres écrits d'auteurs et auteures¹¹
- Les précédents (des cas récents ou historiques au Québec)

⁷ Pour consulter le document : legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-23.1.

⁸ Pour consulter le document : paricilademocratie.com/participer/forum-etudiant/94-documentation.

⁹ Pour consulter le document : assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-reglement-assemblee.

¹⁰ Pour consulter le document : assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-recueil-decisions-assemblee-commissions.

¹¹ Pour consulter le document : assnat.qc.ca/fr/publications/fiche-procedure-parlementaire.

- Le droit comparé (les sources issues d’autres parlements de tradition britannique, ex. : les parlements du Canada, des autres provinces ou du Royaume-Uni)

Quelques principes juridiques

- La hiérarchie des sources; en cas de conflit, voici l’ordre de priorité :
 - la Constitution (les [Lois constitutionnelles de 1867 à 1982](#))¹²
 - la législation (les lois et règlements du Québec)
 - la jurisprudence (ex. : les décisions du RDPFE ou du RDPP)
 - la doctrine (les écrits des auteurs et auteures)
- Les méthodes d’interprétation, ex. : interpréter une règle en se basant sur son texte (méthode littérale) et en fonction de son objectif (méthode téléologique)¹³
- Les arguments logiques :
 - le raisonnement a contrario (dans le cas contraire)
 - le raisonnement a fortiori (à plus forte raison)
 - le raisonnement a pari (par analogie)

Exemples récents de questions de directive

- Les députées et députés ont-ils l’obligation de voter selon la ligne de leur parti? (2023)
- Lors de la période de questions et réponses orales, une députée ou un député peut-il répondre à une question adressée à une ou un ministre? (2024)
- La première ministre ou le premier ministre peut-il nommer comme ministre un député ou une députée qui n’est pas membre du groupe parlementaire formant le gouvernement? (2025)

Leaders

Préparer la plaidoirie

Voici les éléments qu’il convient habituellement d’aborder dans une plaidoirie juridique, ainsi que leur signification dans le cadre du Forum :

- *La question en litige* : la question de directive.
- *Le cadre juridique* : l’ensemble des lois, règlements et décisions qui établissent le droit ou la procédure applicable.
- *La thèse* : la manière dont le cadre juridique devrait s’appliquer dans le cas de la question de directive.
- *L’argumentation* : les différents arguments qui soutiennent la thèse; ces arguments se basent sur les sources et les principes juridiques (voir précédemment).
- *Les arguments de la partie adverse* : il est possible d’anticiper les arguments à l’appui d’une réponse contraire à la question de directive afin de les contrecarrer directement.
- *Les conclusions* : la réponse à la question de directive.

¹² Pour consulter le document en ligne : laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/TexteCompleet.

¹³ Voir Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon, « [L’interprétation des textes législatifs et réglementaires](#) », Université Laval.

Effectuer la plaidoirie

Chaque leader dispose d'un temps de parole déterminé au programme pour sa plaidoirie. Il ou elle pourra se référer au chronomètre affiché en Chambre. Les leaders peuvent préparer à l'avance le plan ou le texte de leur plaidoirie et en apporter une version imprimée en Chambre.

Lors de la plaidoirie :

- Il faut s'adresser à la présidence en disant « M. le Président » ou « M^{me} la Présidente ».
- Il faut mentionner ses collègues en les appelant par leur titre, ex. : « M^{me} la Leader de l'opposition officielle ».
- Il faut éviter les propos non parlementaires¹⁴.

Exemple

Voir les [plaidoiries](#) (9 janvier 2025, quatrième séance, à partir de 1 h 28 min 40 s)¹⁵.

Présidence

Rédiger la décision

Le président ou la présidente du Forum devra rédiger et lire en Chambre la décision sur la question de directive. La décision est donc une directive, qui sera rendue en public à l'occasion de sa lecture lors d'une séance ultérieure aux plaidoiries.

La présidence peut rendre sa décision au moment où elle le juge opportun. Elle pourrait théoriquement la faire connaître immédiatement après avoir entendu les intervenants et intervenantes. Au Forum, la présidence prend la question en délibéré, car celle-ci nécessite une plus longue réflexion et des recherches approfondies.

La présidence rédige la décision avec l'aide du secrétaire général ou de la secrétaire générale du Forum. Un ou une fonctionnaire de l'Assemblée nationale, qui occupe le poste de secrétaire adjoint (aussi appelé greffier ou greffière, ou officier ou officière de la table) pourra également l'assister.

Les plaidoiries des leaders éclairent la présidence, mais celle-ci n'est pas liée par les arguments qui lui ont été présentés. Elle peut trancher en faveur de l'un ou de l'autre des leaders, ou encore arriver à une réponse différente.

Voici les éléments qu'il convient habituellement d'aborder dans une décision juridique, ainsi que leur signification dans le cadre du Forum :

- *L'exposé des faits et la question en litige* : la question de directive et les circonstances dans lesquelles elle a été posée, c'est-à-dire par qui et quand.
- *Les prétentions des parties* : l'exposé des réponses à la question de directive et des arguments donnés par chacun et chacune des leaders.
- *Les motifs* : les arguments qui soutiennent la réponse à la question de directive.
- *Les conclusions* : la réponse à la question de directive.

¹⁴ Voir la liste dans le [Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire de l'Assemblée nationale](#).

¹⁵ Pour visionner la vidéo : paricilademocratie.com/participer/forum-etudiant/101-videos.

- *L’obiter dictum* : les commentaires visant à éclairer des éléments de droit ou de procédure liés à la question de directive, mais qui ne sont pas nécessaires pour y répondre.

La décision comporte normalement entre trois et cinq pages. Elle comprend aussi une page titre indiquant le sujet de la décision, le lieu et la date. Les sources à l’appui des motifs se trouvent dans les notes de bas de page de la décision.

Rendre la décision

La décision est confidentielle jusqu’à ce qu’elle soit rendue. Le président ou la présidente rend la décision debout, depuis le trône. Il ou elle peut s’appuyer sur une copie papier de la décision au moment de sa lecture. Une copie papier est aussi distribuée à chaque leader à ce moment. La décision est définitive et ne peut pas être discutée.

Exemple

Voir la [directive](#) (10 janvier 2025, cinquième séance, à partir de 0 h 50 min 15 s)¹⁶.

¹⁶ Pour visionner la vidéo : paricilademocratie.com/participer/forum-etudiant/101-videos.

ANNEXE I – MODALITÉS D'ÉLECTION

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE

Quand?

Les élections du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente auront lieu le lundi 12 janvier 2026 de 13 h 30 à 14 h, à l'agora. Il est à noter que tous les participants et participantes du Forum participent à ces élections.

Règles de fonctionnement

- Les candidats et candidates au poste de président ont déjà envoyé un texte d'intention, comme prévu au Règlement du Forum.
- Pour assurer la légitimité et l'ascendance de la présidence auprès des participants et participantes, nous proposons un mode de scrutin précis :
 - Pour être élu à la présidence du Forum, le candidat ou la candidate doit obtenir la majorité absolue des votes. Il est donc possible qu'un autre tour de scrutin doive être tenu.
 - La vice-présidente ou le vice-président est élu à partir de la liste des autres candidats et candidates au poste de président.

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d'élection nomme le poste vacant et en fait la description.
2. Le ou la secrétaire d'élection écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
3. Le président ou la présidente d'élection demande à chaque personne d'expliquer les motifs de sa mise en candidature. Le temps de parole est de deux minutes pour le poste de président. Chaque personne doit présenter sa candidature même s'il s'agit d'une nomination.
4. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
5. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d'élection.
6. Le président ou la présidente d'élection communique officiellement le résultat du scrutin.
7. Le président ou la présidente d'élection procède à l'élection aux postes suivants.

Postes à pourvoir

- A-1. Un président ou une présidente du Forum étudiant
- A-2. Un vice-président ou une vice-présidente

ÉLECTION AUX FONCTIONS PARLEMENTAIRES

Quand?

Les élections à toutes les fonctions parlementaires se déroulent lors du premier caucus de chacun des groupes parlementaires le lundi 12 janvier, de 14 h 15 à 16 h 45.

Directives générales

Les mises en candidature pour les postes de chef de groupe parlementaire, de leader et de whip sont déjà parvenues au comité organisateur du Forum, comme prévu par le Règlement.

Pour les autres postes, une participante ou un participant sera autorisé à poser sa candidature pour une fonction parlementaire à deux reprises seulement.

Les participants et participantes qui désirent vraiment occuper un poste devront se préparer en conséquence et limiter leur choix à deux fonctions parlementaires.

Directives spécifiques au gouvernement

Si une participante ou un participant brigue un poste de ministre et qu'elle ou il est battu, deux choix s'offrent :

- Accepter le poste d'adjoint parlementaire si le candidat ou la candidate arrive deuxième;
- Poser sa candidature pour un autre ministère.

Si la candidate ou le candidat est battu à sa deuxième tentative d'être élu ministre et arrive deuxième, elle ou il pourra accepter le poste d'adjoint parlementaire. Sinon, elle ou il devra siéger en tant que député.

Directives spécifiques à l'opposition officielle et au 2^e groupe d'opposition

Si une participante ou un participant brigue un poste de porte-parole et qu'elle ou il est battu, elle ou il peut ensuite poser sa candidature pour un autre poste de porte-parole. Si la participante ou le participant est à nouveau battu, elle ou il devra siéger en tant que député.

Déroulement du scrutin

1. Le président ou la présidente d'élection décrit le déroulement du scrutin.

Règles de fonctionnement

Pour les postes doubles, la personne qui se classe :
première est élue au premier poste;
deuxième est élue au second poste.

2. Le président ou la présidente d'élection nomme le poste vacant et en fait la description.
3. Le président ou la présidente d'élection informe le groupe des candidatures reçues.
4. Le ou la secrétaire d'élection écrit les noms des candidats et candidates sur un tableau.
5. Le président ou la présidente d'élection demande à chaque personne d'expliquer les motifs de sa mise en candidature. Le temps de parole est de deux minutes pour les fonctions suivantes : premier ministre, chef de l'opposition officielle, chef du deuxième groupe d'opposition, leader parlementaire et whip. Cette prise de parole est suivie d'une seule question aux candidats et candidates au poste de premier ministre.

Le temps de parole est d'une minute pour les autres fonctions.

6. Les participants et participantes votent pour le candidat ou la candidate de leur choix.
7. Les scrutateurs et scrutatrices recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président ou à la présidente d'élection.
8. Le président ou la présidente d'élection communique officiellement le résultat du scrutin.
9. Le président ou la présidente d'élection procède à l'élection aux autres postes, selon les mêmes règles de fonctionnement¹⁷.

¹⁷ Il est à noter que l'ordre des élections aux postes parlementaires pourrait légèrement varier de celui présenté dans le *Guide pédagogique* remis à l'automne.

ANNEXE II – LISTE DES ÉLECTIONS DU GOUVERNEMENT

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		COMMISSIONS ¹⁸	PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS ET ÉLUES
B-1	Première ministre ou premier ministre	non	
B-2	Vice-première ministre ou vice-premier ministre et ministre de la Justice	Commission 4* et 8*	
B-3	Leader	non	
B-4	Leader adjoint ou leader adjointe	non	
B-5	Whip en chef	Commission 2 et 6	
B-6	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 1 et 5	
B-7	Parrain ou marraine PL1 – Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Commission 1** et 5*	
B-8	Adjoint (adjointe) parlementaire – Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Commission 1 et 5	
B-9	Porte-parole PL2 – Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Commission 2** et 6*	
B-10	Adjoint (adjointe) parlementaire – Ministre des Ressources naturelles et des Forêts, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Commission 2 et 6	
B-11	Porte-parole PL3 – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Commission 3** et 7*	
B-12	Adjoint (adjointe) parlementaire – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Commission 3 et 7	
B-13	Porte-parole pour le mandat d'initiative – Ministre des Transports et de la Mobilité durable	Commission 4** et 8*	
B-14	Adjoint (adjointe) parlementaire – Ministre des Transports et de la Mobilité durable	Commission 4 et 8	
B-15	Présidence – Commission qui étudie le PL2	Commission 2 et 6	
B-16	Ministre interpellé(e) 1 – Ministre de la Santé et des Services sociaux	Commission 1* et 5**	

¹⁸ * : ministre siège sur la commission à titre de député(e).

** : ministre siège sur la commission à titre de ministre.

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		COMMISSIONS¹⁸	PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS ET ÉLUES
B-17	Adjoint(e) parlementaire - Ministre de la Santé et des Services sociaux ministre interpellé(e) 1	Commission 1 et 5	
B-18	Ministre interpellé(e) 2 – Ministre des Finances	Commission 2* et 6**	
B-19	Adjoint(e) parlementaire – Ministre des Finances ministre interpellé(e) 2	Commission 2 et 6	
B-20	Ministre interpellé(e) 3 – Ministre de la Sécurité publique	Commission 3* et 7**	
B-21	Adjoint(e) parlementaire – Ministre de la Sécurité publique ministre interpellé(e) 3	Commission 3 et 7	
B-22	Ministre interpellé(e) 4 – Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française	Commission 4* et 8**	
B-23	Adjoint(e) parlementaire – Ministre de la Culture, des Communications et de la Langue française ministre interpellé(e) 4	Commission 4 et 8	
B-24	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président ou présidente du Conseil du trésor	Commission 4* et 8*	
B-25	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Commission 4* et 8*	
B-26	Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Commission 1* et 5*	
B-27	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Commission 2* et 6*	
B-28	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Commission 3* et 7*	
B-29	Ministre du Tourisme	Commission 3* et 7*	
B-30	Ministre de la Famille	Commission 4* et 8*	
B-31	Ministre du Travail	Commission 1* et 5*	
B-32	Ministre des Relations internationales et de la Francophonie	Commission 3* et 7*	
B-33	Ministre de la Cybersécurité et du Numérique	Commission 2* et 6*	
B-34	Député ou députée et vice-présidence – Commission qui étudie le PL1	Commission 1 et 5	
B-35	Député ou députée et vice-présidence – Commission qui étudie le PL3	Commission 3 et 7	

ANNEXE III – LISTE DES ÉLECTIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		COMMISSIONS	PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS ET ÉLUES
C-1	Chefferie – Opposition officielle	non	
C-2	Chef adjoint ou cheffe adjointe de l'opposition officielle et porte-parole en matière de Justice	Commission 4 et 8	
C-3	Leader	non	
C-4	Leader adjoint ou leader adjointe	non	
C-5	Whip en chef	Commission 4 et 8	
C-6	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 3 et 7	
C-7	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et de Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs / Parrain ou marraine PL2	Commission 2 et 6	
C-8	Porte-parole en matière d'Affaires municipales et d'Habitation / Porte-parole PL1	Commission 1 et 5	
C-9	Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur / Porte-parole PL3	Commission 3 et 7	
C-10	Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable / Porte-parole pour le mandat d'initiative	Commission 4 et 8	
C-11	Présidence – Commission qui étudie le PL1	Commission 1 et 5	
C-12	Présidence – Commission qui étudie le PL3	Commission 3 et 7	
C-13	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux (interpellateur ou interpellatrice 1)	Commission 1 et 5	
C-14	Porte-parole en matière de Finances (interpellateur ou interpellatrice 2)	Commission 2 et 6	

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		COMMISSIONS	PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS ET ÉLUES
C-15	Porte-parole en matière de Sécurité publique (interpellateur ou interpellatrice 3)	Commission 3 et 7	
C-16	Porte-parole en matière de Culture, de Communications et de Langue française (participe à l'interpellation 4)	Commission 4 et 8	
C-17	Porte-parole en matière d'Administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor	Commission 1 et 5	
C-18	Porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie	Commission 1 et 5	
C-19	Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration	Commission 2 et 6	
C-20	Porte-parole en matière d'Emploi et de Solidarité sociale	Commission 1 et 5	
C-21	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation	Commission 2 et 6	
C-22	Porte-parole en matière de Tourisme	Commission 4 et 8	
C-23	Porte-parole en matière de Famille	Commission 2 et 6	
C-24	Porte-parole en matière de Travail	Commission 3 et 7	
C-25	Porte-parole en matière de Relations internationales et de Francophonie	Commission 3 et 7	
C-26	Porte-parole en matière de Cybersécurité et du Numérique	Commission 4 et 8	
C-27	Député ou députée et vice-présidence – Commission qui étudie le PL2	Commission 2 et 6	
C-28	Porte-parole en matière d'éthique	Commission 4 et 8	
C-29	Porte-parole pour la communauté 2SLGBTQIA+	Commission 2 et 6	

ANNEXE IV – LISTE DES ÉLECTIONS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		COMMISSIONS	PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS ET ÉLUES
D-1	Chefferie – Deuxième groupe d'opposition	non	
D-2	Chef adjoint ou cheffe adjointe et porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie	Commission 4 et 8	
D-3	Leader	non	
D-4	Whip en chef	Commission 2 et 6	
D-5	Whip adjoint ou whip adjointe	Commission 1 et 5	
D-6	Porte-parole en matière d'Éducation et d'Enseignement supérieur (parrain ou marraine PL3)	Commission 3 et 7	
D-7	Porte-parole en matière de Travail, d'Emploi et de Solidarité sociale et en matière d'Affaires municipales et d'Habitation (porte-parole PL1)	Commission 1 et 5	
D-8	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et de Forêts, d'Environnement, de Lutte contre les changements climatiques, de Faune et de Parcs (porte-parole PL2)	Commission 2 et 6	
D-9	Porte-parole en matière de Transports et de Mobilité durable (agira comme porte-parole pour le mandat d'initiative)	Commission 4 et 8	
D-10	Présidence – Commission qui effectue le mandat d'initiative	Commission 4 et 8	
D-11	Porte-parole en matière de Culture, de Communications et de Langue française (interpellateur ou interpellatrice 4)	Commission 4 et 8	
D-12	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux et de Famille (participe à l'interpellation 1)	Commission 1 et 5	
D-13	Porte-parole en matière de Finances (participe à l'interpellation 2)	Commission 2 et 6	
D-14	Porte-parole en matière de Sécurité publique (participe à l'interpellation 3)	Commission 3 et 7	

D-15	Porte-parole en matière d'Administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor	Commission 3 et 7	
D-16	Porte-parole en matière de Justice	Commission 1 et 5	
D-17	Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration, et de Relations internationales et de Francophonie	Commission 3 et 7	
D-18	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation	Commission 2 et 6	

**ANNEXE V – COMPOSITION DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES ET ATTRIBUTION
PAR GROUPE PARLEMENTAIRE**

	Commissions 1 et 5	Commissions 2 et 6	Commissions 3 et 7	Commissions 4 et 8
Nombre total des membres	18	19	18	19
Gouvernement	8	8	8	8
Opposition officielle	6	7	6	7
Deuxième opposition	4	4	4	4
Présidence	Opposition officielle	Gouvernement	Opposition officielle	Deuxième opposition
Objet	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 1, Interpellation	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 2, Interpellation	Consultations, Remarques préliminaires, Étude détaillée projet de loi n° 3, Interpellation	Mandat d’initiative et Interpellation
Temps	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30 Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45 Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30 Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30 Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45 Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30 Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30 Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45 Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30 Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h	Mardi 13 janvier de 15 h à 17 h 30 Mercredi 14 janvier de 15 h 15 à 16 h 45 Jeudi 15 janvier de 13 h 30 à 16 h 30 Vendredi 16 janvier de 11 h 30 à 12 h

ANNEXE VI – GLOSSAIRE

Affaires courantes : La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance qui est généralement consacrée à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée. Chaque séance de l'Assemblée débute par les affaires courantes. Afin d'en savoir plus sur le déroulement, consultez la section Les affaires courantes du *Guide pédagogique*.

Affaires du jour : La période des affaires du jour est la partie de la séance consacrée essentiellement aux débats sur des questions de fond. Les affaires du jour regroupent les affaires prioritaires, qui incluent notamment le discours d'ouverture de la session, les discours des chefs et cheffes des groupes parlementaires, le discours du budget et le débat qui s'ensuit, de même que les motions de censure.

Cabinet fantôme : L'expression « cabinet fantôme » désigne l'ensemble des députés et députées de l'opposition officielle agissant comme porte-parole de leur parti dans les domaines qui recoupent ceux des ministères.

Commission parlementaire : Les commissions parlementaires sont des comités formés de 10 à 12 membres (de 17 à 20 membres, dans le cadre du Forum étudiant). Le mandat des commissions est d'étudier les projets de loi en profondeur, de scruter l'activité des ministères et organismes gouvernementaux et d'étudier les prévisions budgétaires du gouvernement. Les commissions peuvent également étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Discipline de parti (solidarité parlementaire) : Il s'agit du principe en vertu duquel les parlementaires d'un même parti votent dans le même sens, même s'ils et elles ne sont pas d'accord avec la position officielle de leur parti.

Discours d'ouverture : Le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre est un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les enjeux qui l'animeront au cours de la session. Pour en savoir davantage sur son contenu et son déroulement, consultez la section Discours d'ouverture du *Guide pédagogique*.

Dossier de la séance (DDLs) : Les dossiers de la séance sont des documents internes sur lesquels est inscrit le déroulement précis de chaque séance. Ils servent surtout aux membres de la présidence ainsi qu'aux officiers et officières de la table.

Feuilleton et préavis : Le *Feuilleton et préavis* est l'équivalent d'un ordre du jour. Il s'agit d'une publication parlementaire regroupant les affaires que l'Assemblée peut prendre en considération au cours d'une séance et divers renseignements.

À l'Assemblée nationale, le *Feuilleton et préavis* est normalement composé de six parties :

- Les affaires courantes
- Les affaires du jour
- Les projets de loi adoptés par l'Assemblée
- Les travaux des commissions
- Les questions écrites adressées au gouvernement
- Les préavis

Groupe parlementaire : Un groupe parlementaire est formé par des députés et députées faisant partie du même parti politique. Le groupe parlementaire qui en compte le plus grand nombre forme le gouvernement, celui qui en compte le deuxième plus grand nombre forme l'opposition officielle, et celui qui en compte le troisième plus grand nombre forme le 2^e groupe d'opposition.

Interpellation : L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ou une ministre sur une question de sa compétence.

Mandat d'initiative : Un mandat d'initiative est le pouvoir que possède une commission parlementaire de se pencher sur une question jugée d'intérêt public par ses membres, et ce, de sa propre initiative. Dans ce contexte, les parlementaires qui siègent à la commission travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport est produit au terme de l'étude.

Motion : Une motion est un acte par lequel l'Assemblée se prononce sur une question, prend une décision ou exprime une intention. Quand elle est proposée à l'Assemblée, la motion fait l'objet d'un débat entre les parlementaires. Si, à la suite d'un vote, la motion est adoptée, elle exprime alors la volonté collective des membres de l'Assemblée en lien avec le thème de la motion. Il existe plusieurs types de motions :

- **Motion de censure** : Une motion de censure est un acte par lequel l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement et le fait donc tomber. Elle entraîne la dissolution de l'Assemblée et l'arrêt des travaux.
- **Motion formulant un grief** : Une motion formulant un grief est un acte par lequel l'Assemblée blâme le gouvernement, sans toutefois lui retirer sa confiance. Ainsi, la composition de l'Assemblée et les travaux sont maintenus.
- **Motion sans préavis** : Normalement, un député ou une députée qui propose une motion doit donner un avis préalable d'une journée afin que les autres parlementaires puissent prendre connaissance du thème qui sera discuté. On appelle « motion sans préavis » toute motion pour laquelle il n'est pas nécessaire de donner cet avis, ou qui est présentée avec l'accord de l'Assemblée.

Question de directive : Il s'agit d'une question de procédure soumise par un ou une parlementaire à la présidence. Cette dernière y répond par une directive, soit une consigne instaurant une procédure ou une conduite à suivre dans l'avenir.

Séance : Chaque jour où l'Assemblée se réunit constitue une séance. Une séance se divise habituellement en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

Solidarité ministérielle : Il s'agit du principe selon lequel le premier ministre ou la première ministre ainsi que ses ministres sont responsables collectivement devant l'Assemblée des actions de leur gouvernement. Le Conseil des ministres parle d'une seule voix et chaque ministre est responsable des décisions qui y sont prises, qu'il ou elle y soit favorable ou pas.

Vote à main levée : C'est le vote par lequel les députés et députées s'expriment de façon anonyme, sans que leur nom soit consigné au procès-verbal, par opposition à un vote électronique.

Vote par appel nominal : Par opposition au vote à main levée, le vote par appel nominal est le vote au cours duquel chaque membre de l'Assemblée est appelé à participer nominativement, à tour de rôle, de façon à marquer sa position.

FORMULAIRES

A – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE

Remettre au plus tard le mardi 13 janvier 2026 à 9 h 45

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE – 2^E SÉANCE MARDI 13 JANVIER 2026 – 13 H 30 À 14 H 30

Chef ou cheffe de l’opp. 1 (4 minutes)

Chef ou cheffe de l’opp. 2 (4 minutes)

10 intervenants et intervenantes × 2 minutes :

		☐	Cocher si présentera une motion de censure ou de grief ¹⁹
	_____		_____
1.	Gouv. _____		_____
2.	Opp. 1 _____	☐	_____
3.	Gouv. _____		_____
4.	Opp. 1 _____	☐	_____
5.	Gouv. _____		_____
6.	Opp. 2 _____	☐	_____
7.	Gouv. _____		_____
8.	Opp. 1 _____	☐	_____
9.	Gouv. _____		_____
10.	Opp. 2 _____	☐	_____

Réplique du premier ministre ou de la première ministre (5 minutes)

¹⁹ Le cas échéant, joindre une copie de la motion à la liste d’intervenants et intervenantes lors de la remise du formulaire.

B – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (3^E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mardi 13 janvier à 20 h 15

Provenance du formulaire :

Opposition 1

Opposition 2

PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 30 MINUTES)

3^E SÉANCE – MERCREDI 14 JANVIER 2026 DE 13 H 30 À 14 H 45

Cocher si présentera une question
complémentaire au premier ministre.

☐

1. Chef ou cheffe de l'opp. 1

Cocher si présentera une question
complémentaire au premier ministre.

☐

2. Chef ou cheffe de l'opp. 2

3. Opp. 1

4. Opp. 1

5. Opp. 2

6. Opp. 2

7. Opp. 1

8. Opp. 2

9. Opp. 1

10. Opp. 1

11. Opp. 2

12. Opp. 1

13. Opp. 1

14. Opp. 2

15. Opp. 1

C – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N° 1)

Remettre au plus tard le mardi 13 janvier à 20 h 15

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

3^E SÉANCE – MERCREDI 14 JANVIER 2026, DE 13 H 30 À 14 H 45

Projet de loi n° 1 : Loi visant à renverser la marchandisation du logement en favorisant son accessibilité dans le temps

Ministre parrain ou marraine (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 1 (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 2 (2 minutes) : _____

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

1. Gouv. _____

2. Opp. 1 _____

3. Gouv. _____

4. Opp. 2 _____

5. Gouv. _____

6. Opp. 1 _____

Réplique du ministre parrain ou de la ministre marraine (1 minute)

D – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N° 2)

Remettre au plus tard le mardi 13 janvier à 20 h 15

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

3^E SÉANCE – MERCREDI 14 JANVIER 2026, DE 13 H 30 À 14 H 45

Projet de loi n° 2 : Loi sur la bonification des redevances sur l'exploitation de l'eau à des fins commerciales et autres mesures écologiques

Député parrain ou députée marraine

(2 minutes) : _____

Porte-parole du gouv. (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 2 (2 minutes) : _____

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

1. Gouv. _____

2. Opp. 1 _____

3. Gouv. _____

4. Opp. 2 _____

5. Gouv. _____

6. Opp. 1 _____

Réplique du député parrain ou de la députée marraine (1 minute)

E – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – DÉBAT SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI N° 3)

Remettre au plus tard le mardi 13 janvier à 20 h 15

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

3^E SÉANCE – MERCREDI 14 JANVIER 2026, DE 13 H 30 À 14 H 45

Projet de loi n° 3 : Loi visant à optimiser le système d'éducation postsecondaire

Député parrain ou députée marraine – opp. 2

(2 minutes) : _____

Porte-parole du gouv. (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 1 (2 minutes) : _____

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

- | | | | |
|----|-------|-------|-------|
| 1. | Gouv. | _____ | _____ |
| | Opp. | _____ | _____ |
| 2. | 1 | _____ | _____ |
| 3. | Gouv. | _____ | _____ |
| | Opp. | _____ | _____ |
| 4. | 2 | _____ | _____ |
| 5. | Gouv. | _____ | _____ |
| | Opp. | _____ | _____ |
| 6. | 1 | _____ | _____ |

Réplique du député parrain ou de la députée marraine – Opp. 2 (1 minute)

F – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (4^E SÉANCE)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 8 h 30

Provenance du formulaire :

Opposition 1

Opposition 2

PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 30 MINUTES) 4^E SÉANCE – JEUDI 15 JANVIER 2026, DE 17 H À 17 H 45
--

1. Chef ou cheffe de l'opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire. ²⁰
2. Chef ou cheffe de l'opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
3. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
4. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
5. Opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
6. Opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
7. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
8. Opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
9. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
10. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
11. Opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
12. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
13. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
14. Opp. 2	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.
15. Opp. 1	☐ Cocher si présentera une question complémentaire.

²⁰ Un maximum de deux questions complémentaires par groupe parlementaire pourra être posé.

G – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – MOTION SANS PRÉAVIS (4^E SÉANCE)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 8 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**MOTION SANS PRÉAVIS – (MAXIMUM 5 MINUTES)
4^E SÉANCE – JEUDI 15 JANVIER 2026, DE 17 H À 17 H 45**

Motion sans préavis (art. 61 et 62) (5 minutes)

Lecture de la motion par le député (1 minute)

3 interventions x 1 minute = 3 minutes

1 = Gouv. 2 = Opp. 1 3 = Opp. 2

Mise aux voix de la motion

Motion sans préavis

Présentation

61. Malgré l'article 82, un député peut présenter sans préavis une motion. Cette motion ne peut être débattue que du consentement unanime du Forum. Une seule motion sans préavis peut être présentée au cours d'une même séance.

Cette motion ne peut être amendée.

Débat et mise aux voix

62. La motion sans préavis fait l'objet d'un débat au cours duquel l'auteur et un représentant de chaque autre groupe parlementaire ont un temps de parole de 1 minute, sans réplique.

La motion est ensuite mise aux voix à main levée.

Sujet de la motion à préciser _____.

Déroulement du débat sans préavis :

- Auteur de la motion (1 min.): _____
- 1 représentant autre groupe parlementaire (1 min.): _____
- 1 représentant autre groupe parlementaire (1 min.) _____

H – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS (MANDAT D’INITIATIVE)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 8 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

COMMISSION DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
3^E SÉANCE – JEUDI 15 JANVIER 2026, DE 13 H 30 À 16 H 30

MANDAT D’INITIATIVE – Le transport et la mobilité durable

	Nom de l’intervenant(e)	Énoncé de la recommandation
1		
2		
3		
4		
5		

I – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PÉRIODE DE QUESTIONS (5^E SÉANCE)*Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 21 h*

Gouvernement Provenance du formulaire :
Opposition 1 Opposition 2

**PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 30 MINUTES)
5^E SÉANCE – VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 13 H 15 À 15 H 25**

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Chef ou cheffe de l'opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. ²¹ |
| 2. Chef ou cheffe de l'opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 3. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 4. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 5. Opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 6. Opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 7. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 8. Opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 9. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 10. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 11. Opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 12. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 13. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 14. Opp. 2 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |
| 15. Opp. 1 | ☐ Cocher si présentera une question complémentaire. |

²¹ Un maximum de deux questions complémentaires par groupe parlementaire pourra être posé.

**J – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – PRÉSENTATION DU MANDAT D’INITIATIVE
(5^E SÉANCE)**

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 21 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU MANDAT D’INITIATIVE – (MAX. 5 MINUTES)
5^E SÉANCE – VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 13 H 15 À 15 H 25**

Intervenants et intervenantes :

Thèmes abordés :

- | | | |
|-----------|----------------------|----------------------|
| 1. Gouv. | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 2. Opp. 1 | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 3. Opp. 2 | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4. Gouv. | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5. Opp. 1 | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

K – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N° 1)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 21 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement ☐

Opposition 1 ☐

Opposition 2 ☐

DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE

5^E SÉANCE – VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 13 H 15 À 15 H 25

Projet de loi n° 1 : Loi visant à renverser la marchandisation du logement en favorisant son accessibilité dans le temps

Ministre parrain ou marraine (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 1 (2 minutes) _____

Porte-parole de l'opp. 2 (2 minutes) : _____

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

1. Gouv. _____

2. Opp. 1 _____

3. Gouv. _____

4. Opp. 2 _____

5. Gouv. _____

6. Opp. 1 _____

Réplique du ministre parrain ou de la ministre marraine (1 minute)

L – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N° 2)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 21 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE

5^E SÉANCE – VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 13 H 15 À 15 H 25

Projet de loi n° 2 : Loi sur la bonification des redevances sur l'exploitation de l'eau à des fins commerciales et autres mesures écologiques

Député parrain ou députée marraine

(2 minutes) : _____

Porte-parole du gouv. (2 minutes)

Porte-parole de l'opp. 2 (2 minutes) :

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

1. Gouv. _____

2. Opp. 1 _____

3. Gouv. _____

4. Opp. 2 _____

5. Gouv. _____

6. Opp. 1 _____

Réplique du député parrain ou de la députée marraine (1 minute)

M – INTERVENANTS ET INTERVENANTES – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI N° 3)

Remettre au plus tard le jeudi 15 janvier à 21 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE

5^E SÉANCE – VENDREDI 16 JANVIER 2026, DE 13 H 15 À 15 H 25

Projet de loi n° 3 : Loi visant à optimiser le système d'éducation postsecondaire

Député parrain ou députée marraine

– opp. 2 (2 minutes) : _____

Porte-parole du gouv. (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'opp. 1 (2 minutes) : _____

6 intervenants et intervenantes × 1 minute 30 secondes :

1. Gouv. _____

2. Opp. 1 _____

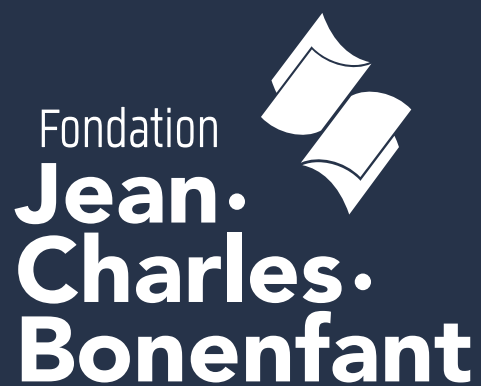
3. Gouv. _____

4. Opp. 2 _____

5. Gouv. _____

6. Opp. 1 _____

Réplique du député parrain ou de la députée marraine – Opp. 2 (1 minute)



Forum étudiant

Direction de l'accueil et de la mission
éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
forum.etudiant@assnat.qc.ca

Suivez-nous   

Pour plus d'information

paricilademocratie.com